

Création d'un centre provisoire pour la jeunesse d'Ecublens - Dépense d'investissement - Création d'un poste d'animateur / éducateur de proximité

AU CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Lors de la séance du Conseil communal du 15 mars 2002, M. Gilbert Chevalley, Conseiller communal, a demandé des renseignements au sujet "de l'avancement des travaux concernant un local des jeunes".

Mme Michèle Massy, Municipale, a répondu au nom de l'autorité exécutive :

« Effectivement, des travaux avancent quant à la mise à disposition d'un local provisoire. Ce qui veut dire que l'étude concernant la possibilité d'avoir un local définitif est toujours en cours et sera poursuivie selon le vœu de la Municipalité.

Par contre, pour répondre à une certaine urgence constatée chez les jeunes qui ont participé aux groupes de travail, il a paru important à la Municipalité de donner une suite aussi rapidement que possible à leurs vœux.

Dès lors, la Municipalité a décidé de proposer des locaux provisoires, locaux qui ont été visités par tous les intéressés : situés sous la piscine de Pluton, ils sont très vastes, mais ne répondent évidemment pas aux conditions qu'on aimerait pour un local définitif ; la Municipalité n'y fera donc certainement pas de gros travaux

Il a paru aussi absolument évident à la Municipalité qu'il fallait engager un éducateur dès l'ouverture de ce local pour encadrer les jeunes.

Ce qui veut dire que le Conseil aura probablement un préavis concernant cet objet lors de la séance du mois de mai »

Historique

CONSEIL COMMUNAL DU 10 MARS 2000

Mme Danièle Petoud Leuba dépose le vœu suivant :

..... "Je souhaite que notre Municipalité étudie la possibilité de préparer un sondage à l'intention de nos jeunes d'Ecublens. Une fois les résultats connus nous aurions, grâce à un débat public, la possibilité de dialoguer avec nos jeunes sur leurs besoins et leurs attentes"

CONSEIL COMMUNAL DU 15 DECEMBRE 2000

Dépôt de la motion de M. Eric Masson :

Réalisation d'un centre de jeunesse sur le territoire de la Commune d'Ecublens

..... "Je demande à la Municipalité une étude concernant la faisabilité de la réalisation d'un tel centre, comprenant un local ainsi qu'un encadrement adéquat y assurant un fonctionnement harmonieux et permettant un enrichissement social, artistique et culturel à ses visiteurs "

Intervention de Mme Danièle Petoud Leuba qui exprime le vœu suivant :

« Je souhaite réitérer mon vœu exprimé au mois de mars de cette année, à savoir, le souhait que notre Municipalité prépare un questionnaire à l'attention de nos jeunes d'Ecublens. Ceci afin que, une fois les résultats connus, soit mis sur pied un débat public nous permettant d'entamer le dialogue avec nos jeunes sur leurs désirs et leurs attentes ».

Réponse de M. Eddy Schopfer :

... « Dans le cadre du conseil des élèves, il transmettra très prochainement un questionnaire, voire un sondage qui sera communiqué ultérieurement »...

Réponse de Mme Michèle Massy :

"Dans le cadre de la semaine "Commune en Santé" en novembre 2000, nous avons repris contact avec le "Rel'aids" qui nous propose de faire une "photographie" de la commune par 3 éducateurs hors du milieu scolaire, auprès des jeunes, des commerçants, de la police, des églises et de toutes sortes de personnes.

Ceci sous forme d'interventions et de questionnaires étalés sur 3 mois. Ensuite, le développement consiste à faire une conférence publique ou un débat public. "

M. Jean-Louis Radice propose de renvoyer la motion de M. Eric Masson à une commission du Conseil communal et évoque l'article 82 du règlement du conseil :

« Le conseil peut aussi soumettre à une commission la question de la prise en considération de la motion ou proposition ».

La proposition de M. Jean-Louis Radice est acceptée à une large majorité.

La prise en considération de la motion sera donc étudiée par une Commission.

CONSEIL COMMUNAL DU 16 MARS 2001

Rapport de la commission ad hoc :

« La commission a décidé d'apporter de légères modifications à la motion présentée par Monsieur Eric Masson. Le texte final se présente ainsi :

Objet : Réalisation d'un centre de jeunesse sur le territoire de la Commune d'Ecublens

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Selon les articles 80, 81 et 82 du règlement du Conseil communal, le soussigné, au nom de groupe socialiste, dépose la motion suivante :

L'article en page 17 du 24 heures du 25 et 26 novembre 2000 révèle clairement que la commune d'Ecublens ne possède jusqu'alors aucun **centre de rencontres et d'animation**, contrairement aux communes de Bussigny, Crissier, Lausanne, Prilly, Pully et Renens, dont le budget total s'élève à 6'970'000 francs soit **environ Fr. 40.00** par année et par habitant. Ces centres de jeunesse s'avèrent être des lieux d'échange, d'écoute et d'intégration, voués à des activités ludiques et culturelles.

Dès lors, je demande à la Municipalité une étude concernant la faisabilité de la réalisation d'un tel centre comprenant un local ainsi qu'un encadrement adéquat y assurant un fonctionnement harmonieux et permettant un enrichissement social, artistique et culturel à ses visiteurs.

Cette étude pourra notamment contenir une comparaison entre les différents centres existants, une enquête auprès de la population, la recherche d'un local, ainsi qu'une proposition quant à l'encadrement et le fonctionnement dudit centre. »

Au vu de ce qui précède, c'est à l'unanimité que la Commission appuie la motion telle que modifiée.

Au vote, la motion est **refusée** par 37 non contre 18 oui et 9 absentions.

CONSEIL COMMUNAL DU 11 MAI 2001

Communications municipales :

Le Rel'aids est en train de faire une synthèse des différentes données rencontrées avec le questionnaire des écoles et celui de la population.

Mme Michèle Massy informe le conseil qu'un débat public sera organisé le 7 juin avec le Rel'aids et qu'il aura pour thème : quelles sont les attentes des jeunes ?

CONSEIL COMMUNAL DU 29 JUIN 2001

Communications municipales :

Résultat du sondage en milieu scolaire effectué par la Municipalité et des enquêtes menées auprès de la population par Rel'aids. Texte du Rel'aids intitulé "photographie" en annexe 3 au procès-verbal du Conseil communal du 29 juin 2001.

La synthèse présentée par le Rel'aids laisse apparaître de toute évidence la volonté de créer un lieu de rencontre pour les jeunes (voir annexe 1 au présent préavis).

Dès lors, la Municipalité a proposé de poursuivre la réflexion en constituant un groupe de travail regroupant toutes les personnes intéressées (enfants – adultes - politiques), dans le but de définir, le mieux possible, les besoins de notre jeunesse.

Avec 30 personnes intéressées, il a été constitué trois groupes de travail de 7 à 9 personnes. Dans chaque groupe, il y avait au minimum : 1 membre de la Municipalité, 1 membre du Conseil communal, 2 adultes et 3 jeunes de 12 à 16 ans.

Les groupes avaient comme tâches principales de visiter d'autres centres de rencontre et d'animation et de présenter un projet de structure comportant : un lieu, le type de local, l'organisation interne au centre, ses moyens financiers et définir la date de mise en service.

Après plusieurs séances de travail au sein des différents groupes, deux séances plénières ont été nécessaires pour dégager les priorités suivantes :

- ◆ Prévoir une ouverture rapide d'un centre, même provisoire, avec les jeunes qui ont œuvré dans les différents groupes.
- ◆ Prévoir dès l'ouverture du centre l'engagement d'un animateur socioculturel.
- Poursuivre l'étude pour un centre répondant aux diverses demandes et rechercher un local adéquat et modulable.

Décision municipale

La Municipalité a pris la décision de soumettre au Conseil communal le présent préavis, pour pouvoir démarrer, provisoirement, avec le local situé sous la piscine communale, dans le bâtiment PLUTON, Complexe scolaire du Pontet, précédemment occupé par un club d'arts martiaux.

Ce local est d'une surface de 189 m², avec une annexe au local de 16 m². L'accès est indépendant du bâtiment scolaire.

Une fois le local libéré et les installations sanitaires mises en place, la préparation du local s'effectuera avec les jeunes, encadré par M. Jean-Philippe Robatti – promoteur « projet jeunesse » du Groupe d'intérêt jeunesse du Canton de Vaud et ce jusqu'à l'engagement d'un animateur socioculturel et éducateur de proximité.

Accueil et animation des jeunes

L'accueil et l'animation des jeunes seront définis une fois l'animateur en fonction. Le rôle de M. Robatti consiste à encadrer les jeunes lors de la phase préparatoire du local, jusqu'à son ouverture.

Animateur – Educateur de proximité

Nous souhaitons la création d'un poste d'animateur-éducateur à plein temps, ou deux mi-temps, permettant de répondre aux besoins de la jeunesse, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du centre, avec deux cahiers des charges bien définis. Le début de l'activité est prévu pour la prochaine rentrée scolaire 2002/2003.

Rôle de l'animateur à l'intérieur du centre :

Encadrer et proposer des activités aux jeunes qui fréquentent le centre.

Rôle de l'éducateur de proximité à l'extérieur du centre :

La démarche consiste à "Aller vers", ce qui revient à dire d'aller à la rencontre des jeunes pour aboutir à une relation de confiance permettant aux jeunes de formuler des demandes d'aide.

L'éducateur de proximité a un rôle de mise ou de remise en lien, il est au carrefour des jeunes - des familles - des institutions.

Coûts et financement

Après étude, nous vous proposons de participer à ce projet du point de vue financier de la manière suivante :

Dépense d'investissement :

Crédit complémentaire au budget communal 2002 de Fr. 15'000.-- sur le compte 503.3141.05 « Entretien des bâtiments » Complexe scolaire du Pontet, sous-sol du bâtiment Pluton, pour l'aménagement du local.

- ◆ Installer un W-C et un lavabo.

Cet investissement sera amorti sur 2 ans dès sa mise en service.

Ouvrir un nouveau chapitre dans le budget communal 2002, dans la section 7 « Sécurité sociale », soit :

721 Centre d'accueil et d'animation des jeunes

721.3011	* Traitements	Fr.	30'000.--
721.3030	* Cotisations AVS – AF – AC	Fr.	2'800.--
721.3040	* Cotisations à la caisse de pensions	Fr.	4'400.--
721.3050	* Assurances de personnes	Fr.	500.--
721.3101	* Imprimés et fournitures de bureau	Fr.	1'000.--
721.3111	Achats de mobilier et de matériel	Fr.	15'000.--
721.3121	* Achat d'eau	Fr.	200.--
721.3123	* Achat d'électricité	Fr.	700.--
721.3133	* Produits de nettoyage	Fr.	200.--
721.3151	* Entretien du mobilier et matériel	Fr.	500.--
721.3182	* Téléphones	Fr.	1'000.--
721.3186	Assurances de choses	Fr.	200.--
721.3653	* Frais d'animation	Fr.	3'500.--
	Total	Fr.	60'000.--

* Ces dépenses concernent la période d'août à décembre 2002.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal N° 10/2002 ;
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. D'accepter la création d'un centre provisoire pour la jeunesse d'Ecublens, au sous-sol du bâtiment scolaire Pluton.
2. D'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire au budget communal 2002 de Fr. 15'000. -- sur le compte 503.3141.05 « Entretien des bâtiments » Complexe scolaire du Pontet Bâtiment Pluton pour l'aménagement du local.
3. D'ouvrir un nouveau chapitre « 721 "Centre d'accueil et d'animations des jeunes" », dans le budget 2002, dans la section « Sécurité sociale », d'un montant de Fr. 60'000.-- (soixante mille francs), selon détail figurant en page 6 du préavis.

* * *

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 15 avril 2002.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le Secrétaire :

(L.S.)

P. Kaelin

J. Bertoliatti

Délégués municipaux à convoquer :

- Mme Michèle Massy, section des affaires culturelles
- M. Edouard Logoz, section des bâtiments
- M. Pierre Kaelin, Syndic, section des finances

- Annexes :**
- Synthèse du Rel'Aids (Annexe 1)
 - Un plan financier de fonctionnement et d'investissement (Annexe 2)
 - Un descriptif technique, avec plan de situation (Annexe 3)